

Délibération n°2024-07-16-21-CA

Relative à l'attribution de subventions à l'association Présences (Théâtre Antoine VITEZ)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 16 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,

Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Vu** la circulaire du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2022/01/18/13-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université relative à l'attribution d'une subvention trisannuelle à l'association Présences (Théâtre Antoine VITEZ),
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1er février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université,

Considérant que le théâtre Antoine VITEZ, hébergé sur le campus d'Aix, dont l'association Présences est chargée de la gestion, participe en liaison étroite avec la direction de la culture et de la société à la politique culturelle d'Aix-Marseille Université ; qu'il enrichit l'offre culturelle destinée aux étudiants et aux personnels,

Considérant que la même association perçoit par ailleurs des subventions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la région Sud, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et de la ville d'Aix-en-Provence,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer à l'association une aide financière afin de mener ses activités en raison de leur apport à l'action culturelle de l'établissement,

Considérant que la délégation de pouvoirs susvisée plafonne le montant des subventions que le Président peut attribuer à 100 000 € (euros),

Considérant que le montant de la subvention attribuée s'élève au total à 159 603 € (euros),

Après en avoir délibéré,

Article 1

APPROUVE l'attribution au profit de l'association Présences (Théâtre Antoine VITEZ) d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 129 603 € (cent vingt-neuf mille six-cent-trois euros) pour l'année 2024.

Article 2

APPROUVE l'attribution au profit de l'association Présences (Théâtre Antoine VITEZ) d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € (trente mille euros) afin de développer des actions théâtrales dans les campus hors du site d'implantation du théâtre Vitez et dans les sites délocalisés comme Gap, Digne ou Arles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 22 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 26 JUL. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le :

26 JUL. 2024